

Septembre 2024

Politique en matière d'alimentation et de nutrition pour les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a le plaisir de présenter la version révisée de sa *Politique en matière d'alimentation et de nutrition pour les écoles publiques*, mise au point dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de la Santé et du Bien-être, avec Santé Nouvelle-Écosse et avec les services de santé publique et en collaboration avec les centres régionaux pour l'éducation (CRE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). Cette politique cherche avant tout à faire en sorte que les aliments vendus, servis et mis à la disposition des gens sur place dans les écoles encouragent les gens à prendre de bonnes habitudes alimentaires qui leur dureront toute leur vie, de façon à favoriser la bonne santé et le bien-être de tous les élèves. Elle s'applique à toutes les écoles et concerne non seulement les élèves, mais également les enfants fréquentant la prématernelle.

Le MEDPE a également le plaisir de présenter ses *Normes concernant les aliments et les boissons pour les écoles publiques*. Il s'agit d'un document provincial fondé sur le *Guide alimentaire canadien* qui fournit des instructions claires sur ce qu'on entend par « aliments sains ». Nous avons éliminé l'utilisation des catégories « Valeur nutritive minimale », « Valeur nutritive moyenne » et « Valeur nutritive maximale », qui sont désormais remplacées par les *Normes concernant les aliments et les boissons pour les écoles publiques*.

Cette politique entrera en vigueur en **octobre 2024** et remplacera toutes les politiques en place dans les écoles dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. Si vous avez des questions, vous pouvez en faire part à votre CRE ou au CSAP, qui cherchera, en collaboration avec le MEDPE, à fournir toutes les clarifications nécessaires pour que les documents soient bien compris et les consignes bien appliquées. Nous vous remercions de votre soutien sans faille dans la mise en place d'une alimentation saine à l'école pour les élèves et les membres du personnel. Nous tenons à collaborer avec les CRE et avec le CSAP pour veiller à ce que la politique soit bien mise en œuvre partout dans la province.

Original signé par

L'honorable Becky Druhan

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance